

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VÉHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

➤ **la personne doit fournir les documents suivants :**

- 1 courrier de demande avec les coordonnées complètes du demandeur (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et **adresse mail obligatoire**),
- 1 copie recto-verso de la pièce d'identité,
- 1 copie d'un justificatif de domicile dans le département, (vous devez habiter impérativement le département de l'Eure, pour saisir la préfecture du 27.

Le domicile est déterminé par l'adresse de votre résidence principale, celle où vous déclarez vos revenus fiscaux. Les attestations d'hébergement par un tiers ne sont pas recevables.

- 1 copie recto-verso du permis de conduire (non probatoire *article L223-1 du code de la route*),
- 1 copie du certificat médical effectuée **depuis moins de deux ans** ou l'attestation de visite médicale délivrée par la préfecture (Carte verte dans notre département),
- 1 photo d'identité,
- Le formulaire de récupération des images signé en noir dans la case sans dépasser

➤ **Dans le cadre de la reconnaissance d'une équivalence,**

- Les justificatifs d'une expérience professionnelle **d'un an minimum** dans des fonctions de **conducteur professionnel de personnes** (expérience acquise au cours des 10 dernières années : K bis de la société, 12 bulletins de paye...).

Liste des pièces qui justifient d'une expérience pour les conducteurs employés :

- copie des fiches de paye correspondant à un temps plein sur 12 mois et portant la mention de conducteur ou chauffeur,
- copie du contrat de travail, (Cachets et signatures des co titulaires)
- copie de la carte de qualification de conducteur routier en cas d'expérience de conducteur de transport de voyageurs par bus ou par autocar.

- **Dans le cadre d'une réussite à l'examen,** la personne fournira l'attestation de réussite à l'examen de chauffeur de véhicule de transport de personne avec chauffeur délivrée par la chambre des métiers et de l'artisanat où il a passé ses épreuves.
- Pour information – La licence pour le transport intérieur de personne par route pour compte d'autrui, (dite LOTI) n'est plus recevable depuis le 31 décembre 2017 pour la délivrance d'une carte VTC.

Dès que la préfecture a validé la demande de carte sur le site de l'imprimerie nationale, le demandeur reçoit un courrier électronique de demande de paiement en ligne (63€01).

Le paiement se fait par carte bleue sur un site dédié. La carte professionnelle est ensuite envoyée par courrier en lettre expert au domicile. En cas d'absence un avis de passage est laissé. À défaut de retrait de la carte sous 15 jours le pli retourne à l'imprimerie nationale et la carte est détruite.

La carte professionnelle est valide 5 ans à compter de la date de sa délivrance, correspondant au délai de validité de votre visite médicale vous autorisant au transport de personnes pour un véhicule de moins de 10 places.

Dès réception de la carte vous devez, si vous êtes exploitant, vous immatriculer en tant que VTC à l'adresse :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/vtc-registre-des-voitures-transport-chauffeur>

Vous trouverez également sur ce site de la préfecture toutes les informations relatives à la profession.
Envoi des dossiers par courrier ou dépôt à l'accueil de la préfecture sous pli fermé (aucun contrôle de complétude ne sera effectué) :

**PRÉFECTURE DE L'EURE
DIRECTION DES SÉCURITÉS**

Bureau des droits à conduire et de la sécurité routière
Section des droits à conduire
Boulevard Georges Chauvin – CS 92 201
27 022 ÉVREUX Cedex

Philippe METIVIER :

✉ : pref-suspensionspermis@eure.gouv.fr
✉ : philippe.metivier@eure.go



PRÉFET DE L'EURE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Portable :

Mail :

Date :

PREFECTURE DE L'EURE

Direction des sécurités
Bureau des droits à conduire et de la sécurité routière
Section des droits à conduire
Boulevard Georges Chauvin – CS 92 0201
27 022 Évreux cedex

Monsieur le préfet,

Je, soussigné M,sollicite par la présente la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de véhicule avec chauffeur (VTC) d'un véhicule de moins de 9 places.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés par le présent document.

Je suis informé que :

– *je ne peux prétendre à la délivrance de la carte professionnelle si mon permis est affecté par le délai probatoire prévu par l'article L223-1 du code de la route.*

– *que nul ne peut exercer la profession de chauffeur de voiture de tourisme si figure au bulletin n°2 de son casier judiciaire l'une des condamnations suivantes :*

- 1) *1 Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points de permis de conduire,*
- 2) *2 d'une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci,*
- 3) *3 une condamnation définitive prononcée par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.*

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, ainsi que l'authenticité des documents joints à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature